

Conseil d'UFR Lettres et Philosophie
7 avril 2022, 14 h
salle du conseil de Lettres
mode hybride

Présents et connectés : Pierre Ancet, Samir Bajric, Virginie Brinker, Gilles Bousquet, Richard Crescenzo, Claire Despierres, Henri Garric, Guillaume Coqui, Sylvie Fontaine, Marie-Ange Fougère, Corinne François-Denève, Éric Heilmann, Jean-Baptiste Goussard, Maud Lauféron, Estelle Oudot, Jean-Philippe Pierron, Philippe Vigneron, Julie Jacques (étudiante), Alexis Mathieu (étudiant), Jason Neel (étudiant), Clélia Robert (étudiante), Hugo Chalumeau (étudiant)

Excusés :

Absente : Léa Petit (étudiante)

Invités : Pierre Ancet, Séverine Blot, Youssef El-Hanbali, Laurence Giavarini, Anne Montmayeur

1. Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 3 février 2022

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Discussion sur un projet de charte déontologique pour le rapport enseignants / étudiants dans l'UFR de Lettres et Philosophie

Le Président de l'université souhaite élargir le document qui est en cours de préparation. La discussion est donc reportée pour l'instant.

3. Convention FAMI pour le DU Passerelle

Claire Despierres souhaite passer à une échelle supérieure grâce à la contribution d'un fonds européen, le Fonds Asile Migration Intégration. Il s'agirait d'élaborer une structure plus pérenne, pour les quatre années à venir, avec un secrétariat et des enseignants contractuels plus nombreux.

Des heures d'enseignement de français et d'informatique sont dispensées, ainsi qu'un enseignement culturel (sorties, etc.) et un accompagnement de projet au travers d'entretiens individuels, de tests, de recherches de stage en entreprises, jusqu'à l'élaboration de leur projet de reprise d'étude avec toutes les démarches nécessaires.

Le programme a pris une certaine ampleur et les financements sont devenus cette année très incertains. Ce fonctionnement est trop aléatoire et l'absence de personnel administratif pèse très lourdement (c'est une personne en service civique qui le prend en charge et qui change chaque année). En outre les enseignants sont des vacataires, donc peu faciles à trouver et peu disponibles.

L'association MENS (qui regroupe ce type de DU) s'est portée volontaire pour être porteur d'un projet de demande de subventions FAMI. Quatorze universités ont choisi de rejoindre ce dispositif, dont l'uB. Le DU sera engagé pour quatre ans, à l'identique chaque année. Cela implique quand même de trouver 40 % de co-financements autres, ce qui équivaut à ce dont nous disposons actuellement. Pour les autres universités concernées, les 40 % sont financés sur fonds propres de l'établissement.

Le budget s'élèverait à 240 0000 €. Seraient financés : un secrétaire, trois contractuels faisant cours de septembre à mai, des vacataires pour l'informatique, les cours de maths, etc. , la prestation du chargé d'accompagnement individuel et les activités artistiques.

Sera aussi instituée une responsabilité du DU, dotée d'une prime spécifique. Claire Despierres précise qu'elle partira à la retraite dans deux ans et que cette pérennisation éest importante pour l'avenir du DU.

Henri Garric remercie vivement Youssef El Hanbali, Cyril Verpillot et Myriam pour leur implication dans l'élaboration de ce projet.

La convention est approuvée à l'unanimité. Les membres du conseil félicitent chaudement Claire Despierres pour le travail qu'elle accomplit.

4. Vote du calendrier universitaire

Le calendrier est approuvé à l'unanimité.

5. Modifications de fiches filière ; vote sur le DU sens de la peine

La maquette de Licence de Lettres classiques doit être validée pour l'enseignement à distance ; Estelle Oudot remercie Anne Montmayeur pour sa vigilance sur cette question de l'enseignement à distance. La maquette est approuvée à l'unanimité.

Pour Infocom, des modifications sont demandées en Licence et en Master. Elles sont approuvées. Pour le Master Humanités Médicales et Environnementales (qui associe le département de philo et l'UFR Santé de Dijon et l'UFR SHS de Besançon et est destiné aux professionnels de santé), la modification est approuvée à l'unanimité. La modification de la fiche de Licence SDL est approuvée à l'unanimité.

Le DU sens de la peine est un DU universitaire qui doit ouvrir à la rentrée et est porté par le département de philo et différents établissements liés à l'administration pénitentiaire (ENAP), coordonnés par J.-P. Pierron. Le volume horaire est de 90 h pour les enseignements, 135 h pour les ateliers ; il comporte cinq UE. Les enseignements se feront à distance et en présentiel. La formation est proposée à 35 étudiants et la formation sera à l'équilibre budgétaire à 7 inscrits. Les frais d'inscription sont fixés à 2500 €. Le public visé est le personnel de l'administration pénitentiaire, toutes catégories confondues (surveillants, directeurs, etc.) et notamment les enseignants du secondaire souhaitant enseigner dans des établissements pénitentiaires. Ce sera le seul DU de ce type en France.

Le DU est approuvé à l'unanimité.

6. Points divers

Les évaluations HCERES des diplômes avancent.

Samir Bajric évoque la guerre en Ukraine et plus précisément la situation d'une étudiante russe, titulaire d'un doctorat russe, Zinaïda Sheremeteva, qui suit des cours de français en CIEF ; elle serait acceptée en doctorat SDL à la rentrée prochaine, mais les délais sont largement dépassés. Il demande que l'UFR appuie son inscription. Henri Garric évoque aussi la possibilité de venir en aide à d'autres étudiants.

Henri Garric informe que l'élection du nouveau directeur de composante aura lieu au prochain conseil, le 31 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 17h30.